

# PROJET FEDERAL 2017-2020



Course d'Orientation  
Fédération Française



Edition  
mars 2018

Préambule

Les objectifs stratégiques

Les 5 axes de développement prioritaires

## **I. Le développement de la pratique pour tous, à tout âge de la vie et sur tout le territoire**

### **I.1 Engager une démarche de projet dans les structures fédérales pour diversifier les pratiques et fidéliser de nouveaux publics.**

#### 1. Développer la structuration fédérale au niveau territorial

- 1.1 Mettre en œuvre une politique concertée de développement territorial
- 1.2 Inciter l'ensemble des structures à s'inscrire dans une démarche de projet
- 1.3 Favoriser les partages d'expériences et les échanges de bonnes pratiques
- 1.4 Simplifier la gestion associative des structures

#### 2. Accompagner et soutenir les structures dans la mise en œuvre de la pratique

- 2.1 Simplifier les modalités d'organisation des compétitions
- 2.2 Elargir l'offre de licences pour répondre à tous les publics.
- 2.3 Engager une démarche de qualité en matière d'accueil des pratiquants
- 2.4 Soutenir les clubs dans leur démarche de communication

#### 3. Valoriser et développer les espaces de pratique de qualité

- 3.1 Poursuivre la procédure de déclaration et le recensement des espaces de pratique
- 3.2 Actualiser la charte graphique FFCO
- 3.3 Contribuer à une meilleure qualité des cartes (normes)
- 3.4 Créer de nouvelles cartes de qualité, mutualisées.

#### 4. Poursuivre la structuration de la formation des jeunes coureurs d'orientation

- 4.1 Aider les clubs à développer et structurer leur activité au sein de l'école de CO
- 4.2 Favoriser la démarche de labellisation des écoles de CO inter-structures
- 4.3 Poursuivre le rapprochement et le partenariat avec le milieu scolaire et universitaire.
- 4.4 Valoriser les structures motrices de cette formation du jeune coureur d'orientation (SLE) et encourager leur développement

### **I.2. Une pratique à faire connaître et à diversifier pour permettre l'accueil d'un public élargi.**

#### 5. Améliorer la perception de l'activité « course d'orientation »

- 5.1 Poursuivre et ajuster le fonctionnement en circuits de couleur
- 5.2 Investir de nouveaux sites de pratiques de proximité, permettant une CO accessible à tous et une meilleure visibilité.
- 5.3 Transmettre la culture « CO » aux nouveaux pratiquants
- 5.4 Faire connaître davantage la pratique de la CO à VTT

#### 6. Innover sur les formes de pratiques

- 6.1 Inciter et valoriser les organisations de manifestations promotionnelles innovantes
- 6.2 Proposer une offre de pratique adaptée aux différents âges.

## 7. Attirer de nouveaux publics

- 7.1 Mieux faire connaître les différents types de pratiques, le sport-santé, la pratique loisir, la pratique à tout âge
- 7.2 Promouvoir l'activité O camp
- 7.3 Utiliser les PPO comme potentielle source de recrutement de licenciés

## II. La formation, pérennisation de toute pratique sportive en toute sécurité et de qualité

### 8. La formation fédérale pour développer des pratiques sportives diversifiées et adaptée à tous

- 8.1 Faciliter la mise en œuvre des formations en mettant en place du e-learning
- 8.2 Former pour mieux accueillir le public pratiquant
  - 8.2.1 Mettre en place une formation de directeurs d'évènements de course d'orientation.
  - 8.2.2 Renforcer les formations « techniques » et « suivi et arbitrage des compétitions » pour offrir sur tout le territoire une offre de pratique adaptée aux différents publics.
- 8.3 Mettre en place des formations permettant d'accueillir un public nouveau en sport santé dans les clubs
- 8.4 Former à la cartographie de base pour conquérir de nouveaux espaces de pratiques de proximité
- 8.5 Poursuivre la formation des éducateurs bénévoles permettant d'encadrer des activités de clubs diversifiées, de qualité et régulières.

### 9. La formation professionnelle en soutien à l'action des bénévoles

- 9.1 Mise en œuvre de la formation du CQP animateur
- 9.2 Finaliser la formation du CQP cartographe de cartes de course d'orientation et mettre en œuvre.
- 9.3 Poursuivre la formation en CO des enseignants d'EPS avec les différents partenaires

## III. Le rayonnement de la France

### 10. L'évènementiel

- 10.1 Candidature de la course d'orientation pour les JO 2024
- 10.2 Organisation régulière de grands évènements nationaux ou internationaux

### 11. la représentation française dans les instances internationales

- 11.1 Poursuivre l'engagement de la France au sein de la fédération internationale
- 11.2 Encourager la participation de la France au sein d'autres instances internationales.

## IV. Le haut niveau

- 12. Le projet de performance fédéral (PPF) pour la discipline reconnue de haut niveau : CO à pied.
- 13. Le haut niveau fédéral pour la CO à VTT

## V. Le « médical »

- 14. Le comité sport - santé de la FFCO
- 15. Programme global de prévention du dopage et des conduites à risques 2017-2020
- 16. Programme d'éducation et de prévention santé, dopage.

Le projet fédéral 2017-2020 s'inscrit dans la continuité du projet fédéral 2013-2016, suite à la réélection de la majorité des élus du comité directeur sortant. A l'heure de la mise en place des nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, et au regard des orientations ministérielles, le projet fédéral prend en compte l'impérieuse nécessité d'augmenter le nombre de licenciés. L'accroissement de l'autonomie financière de la fédération est un enjeu majeur pour pérenniser à la fois la pratique sportive de qualité et la pratique pour tous de la course d'orientation sur l'ensemble du territoire. Le rayonnement de la France à travers la pratique de haut niveau et la présence française au sein d'instances internationales est également un enjeu de visibilité pour le développement de la fédération.

Les leviers pour la mise en œuvre de ce projet sont la structuration fédérale à tous les échelons du territoire, le développement des équipements de qualité que sont les cartes de courses d'orientation et les PPO, en nombre suffisant et accessibles, la poursuite de la structuration de l'offre de pratique des jeunes coureurs d'orientation, le développement de la communication à tous les échelons territoriaux, l'évolution régulière de l'offre de formation fédérale et le développement de la formation professionnelle, notamment en matière d'encadrement.

### **Les objectifs stratégiques**

- Accroître le nombre de licenciés ; fidéliser les pratiquants et attirer de nouveaux publics.
- Accentuer le développement d'une offre de pratique élargie à tous les publics (des jeunes aux seniors jusqu'à 85 ans) et de qualité.
- Accroître la visibilité de la course d'orientation en s'appuyant sur de grands événements sportifs.
- Maintenir le rayonnement de la France à l'international du haut niveau et au sein des instances sportives internationales.

Le projet fédéral se décline autour de 5 axes de développement prioritaires auquel s'ajoute le projet médical fédéral.

### **Les 5 axes prioritaires comme moyens de mise en œuvre du projet fédéral**

- Le développement de la pratique pour tous les publics
- En s'appuyant sur la structuration fédérale au niveau des territoires
- L'événementiel national et international, au cœur de la stratégie de promotion et de développement.
- La formation, levier structurant et incontournable du développement
- Le maintien du haut niveau international dans deux disciplines.

Le projet est défini à partir des états des lieux, en termes d'objectifs stratégiques et opérationnels, et d'actions à mettre en œuvre. Les évaluations annuelles du projet seront réalisées à partir des indicateurs définis.

## **I. Le développement de la pratique de la CO pour tous, à tout âge de la vie et sur tout le territoire**

Afin de répondre au mieux aux attentes des licenciés et d'essayer de capter de nouveaux publics, une démarche de projet permettant de fédérer et mutualiser les énergies semble incontournable pour répondre à l'objectif principal de développement de la fédération. Le maillage territorial des structures est inégal sur le territoire, de même que la diversité de l'offre de pratique. Avec la fusion des régions et l'agrandissement d'une grande partie des territoires régionaux, il faut repenser la répartition des rôles et missions de chaque entité territoriale de la fédération, afin de rapprocher l'offre de pratique des pratiquants.

Malgré tout, des projets d'activités ou de formes de pratiques innovantes se développent sur le territoire. Une valorisation et un partage des « bonnes pratiques » adaptables, selon les spécificités locales, sur l'ensemble du territoire, est un moyen de développement.

Au préalable, un état des lieux auprès des clubs, base du développement, est à faire.

La base de toute action de développement passe par une meilleure organisation interne de l'ensemble des structures fédérales.

## **1.1 Engager une démarche de projet dans les structures fédérales pour diversifier les pratiques et fidéliser de nouveaux publics**

### **1. Développer la structuration fédérale au niveau territorial**

#### **1.1 Mettre en œuvre une politique concertée de développement territorial**

- au niveau ligue en associant les comités départementaux pour prendre en compte les spécificités locales et développer la pratique de proximité.
- Les ligues s'appuieront sur les politiques de développement territorial menées par chaque DR(D)JSCS.

##### Plan d'actions :

- Collecter et analyser les projets de développement des ligues
- Identifier le niveau de structuration interne de chaque ligue (commissions, référents, modalités de mise en place du calendrier et désignation des experts, suivi des formations...)
- Engager une procédure d'accompagnement en matière de méthodologie de projet : création d'outils et suivi fédéral de l'avancement des projets.

Indicateurs : % annuel de ligues et comités départementaux ayant mis en place un projet de développement pour tous.

#### **1.2 Inciter l'ensemble des structures à s'inscrire dans une démarche de projet**

Les projets de développement associatif doivent permettre l'adhésion de tous par une démarche collective dans une cohérence territoriale et en s'adaptant aux contextes locaux. Cette démarche est indispensable pour faire émerger des modalités de fonctionnement cohérentes et pertinentes au regard des contextes locaux et, avant tout, de pouvoir utiliser au mieux les ressources humaines et financières disponibles.

##### Plan d'actions :

- Inciter les structures à porter des projets de développement, à l'image des ligues.

Indicateur annuel : nombre de clubs engagés dans un projet local formalisé.

#### **1.3 Favoriser les partages d'expériences et les échanges de bonnes pratiques**

Les diverses actions réalisées par les structures de la fédération sont méconnues et le partage d'expérience n'existe qu'au niveau des ligues. Un partage d'expériences organisé au niveau fédéral permettrait de favoriser le partage des bonnes pratiques de développement.

##### Plan d'actions :

- organiser 1 à 2 séminaires des présidents de ligues par an
- mettre en place (par zone ou par régions) des séminaires annuels des présidents des comités départementaux et présidents des clubs.
- Identifier par les ligues les projets innovants grâce à la démarche territoriale concertée et les faire connaître lors des journées d'échanges ou via le site internet fédéral.

Indicateur annuel : % de structures déconcentrées représentées sur l'ensemble des séminaires.

#### **1.4 Mettre en œuvre des outils au niveau fédéral d'aide aux structures dans leur gestion associative**

Les clubs et une partie des structures déconcentrées méconnaissent le rôle et les attributions de chacun des échelons fédéraux.

##### Plan d'actions :

- Réaliser une enquête globale auprès des structures concernant leurs connaissances du rôle et missions de chacun des échelons fédéraux, leurs attentes afin de mieux mutualiser les efforts.
- Recenser les référents des différents projets et assurer le suivi.
- Créer des outils facilitant la gestion et communiquer régulièrement sur les différents outils existants

Indicateurs : % de réponses aux questionnaires diagnostiques ou bilan.

## 2. Accompagner et soutenir les structures dans la mise en œuvre de la pratique

La mise en œuvre de la course d'orientation est chronophage techniquement et repose quasi exclusivement sur le bénévolat. La course d'orientation se pratique tout au long de la vie. De ce fait, les bénévoles sont en très grande majorité avant tout, pratiquants et cumulent les fonctions de dirigeants, d'organiseurs et parfois d'experts, de techniciens de l'activité, et également d'éducateurs.

La majorité des clubs a un effectif restreint au regard de toutes les missions à mettre en œuvre pour la gestion associative et la mise en œuvre de la pratique de la CO. Peu de clubs dépassent la centaine de licenciés.

### 2.1 Simplifier les modalités d'organisation des compétitions

Plan d'actions : Faire évoluer le règlement des compétitions pour favoriser la pratique compétitive (nouveaux formats de course attractifs, relais de clubs ouverts aux structures territoriales pour les jeunes...).

- Elargir la pratique des qualifications pour toutes les catégories sur tous les championnats individuels et proposer des regroupements cohérents de catégories pour les championnats régionaux.
- Revoir le calendrier pour prendre en compte ces qualifications, dans une démarche de programmation sportive cohérente.
- Apporter plus d'attention au format sprint en individuel ou en relais du fait de l'évolution des formats de compétitions internationaux à compter de 2020.
- Engager une réflexion sur l'harmonisation des catégories pour tous les formats de courses individuelles ainsi que sur les temps de course D/H et entre les disciplines.
- Revoir les formats de participation aux compétitions des plus jeunes (H/D10)

Indicateur qualitatif : réalisation effective des simplifications favorisant la pratique compétitive.

### 2.2 Elargir l'offre de licences pour répondre à tous les publics

L'offre de licences ne répond pas aux demandes des différents publics susceptibles de pratiquer la CO. Aussi elle doit être repensée en veillant à la dénomination claire et au tarif adaptée à l'offre, de chacune d'entre elles.

Plan d'actions :

- Proposer une offre de licence simple et claire, permettant de répondre aux différentes formes d'engagement fédéral recensé en course d'orientation sur l'ensemble du territoire.
- Concevoir des modalités simples de gestion administrative et technique des différentes licences.
- Concevoir et fournir les différents outils de communication et utiliser différents canaux de communication sur la nouvelle offre de licence fédérale, à tous les échelons

Mise en œuvre : Septembre 2018.

Indicateurs annuels :

- nombre de nouveaux licenciés : nombre de licenciés à l'année n non licencié en n-1.
- % de progression de chaque type de licence à partir de 2019.

### 2.3 Engager une démarche de qualité en matière d'accueil des pratiquants

Plan d'actions : (en lien avec le projet formation)

- Elaborer un guide d'accueil à destination des dirigeants et des organisateurs (directeur de course et responsable de l'accueil)
- Former les organisateurs à l'accueil, particulièrement des non licenciés et néo-licenciés.

Indicateur fédéral annuel : % de nouveaux licenciés de l'année par ligue.

Indicateurs régionaux annuels : Nombre de licenciés supplémentaires par club, analysé par les ligues. Et nombre de nouveaux clubs.



## 2.4 Soutenir les clubs dans leur démarche de communication

### Plan d'actions :

- Mettre à disposition des structures des outils de communication généraux (dépliants promotionnels, kakémonos /Affiches points techniques...) et adaptables par les structures locales (fiches d'annonce de courses, flyer type et brochure d'informations club à personnaliser ...)

Indicateurs : Nombre d'outils de communication mis à disposition des structures FFCO.

## 3. Valoriser et développer les espaces de pratiques de qualité

Jusqu'à présent, seuls les poteaux permanents, scellés, sont reconnus comme équipements sportifs pour la pratique de la course d'orientation. Or, si ces équipements sont parfaitement adaptés à la découverte et à l'initiation de la course d'orientation et s'ils sont un moyen reconnu de promotion de la course d'orientation, ils ne le sont pas pour la pratique régulière, pour l'entraînement et le perfectionnement des licenciés, et encore moins pour l'entraînement à haut niveau.

C'est pourquoi, **l'un des objectifs** de cette olympiade est **la reconnaissance de la carte de course d'orientation comme équipement sportif** indispensable à la pratique de la CO.

L'objectif fédéral est de pouvoir mettre, de façon automatique, chaque lieu de pratique cartographié à disposition de l'IGN puis du RES (Recensement des équipements sportifs) une fois que celui-ci sera en place.

Avec la mise à jour des nouvelles spécifications cartographiques internationales, un contrôle plus systématique de la cartographie s'impose pour permettre une harmonisation nationale et un respect plus strict des spécifications IOF. Cela contribuera aussi à une meilleure intégration et meilleure compréhension de la légende des cartes de CO.

### 3.1 Poursuivre la procédure de déclaration et le recensement des espaces de pratique

#### Plan d'actions :

- Poursuivre le recensement sur le site fédéral, réalisé avec le même opérateur de géolocalisation que le Ministère (API Géoportail), et la procédure simplifiée de déclaration légale à la BNF.
- Utiliser l'application de veille mise en place par le PRNSN (Pôle Ressource National des Sports Nature) favorisant la maintenance des PPO.

#### Indicateurs annuels :

- nombre total de km2 cartographiés.
- nombre de km2 nouvellement cartographié (sur de nouveaux espaces de pratiques).

### 3.2 Actualiser la charte graphique FFCO

#### Plan d'actions :

- Repenser la charte graphique des cartes de CO de façon à limiter les contraintes et permettre une adaptabilité au format de la carte tout en permettant l'identification claire des cartes FFCO et faciliter ainsi son application sur toutes les compétitions fédérales.

But : respect systématique de la charte graphique.

Indicateur : % de cartes déclarées à la charte graphique (objectif : proche de 100%)

### 3.3 Contribuer à une meilleure qualité des cartes de CO

#### Plan d'actions :

- Diffuser largement par plusieurs canaux de communication les spécifications internationales (site web FFCO, clubs, « lettre O club », bulletin de liaison des experts, accueil des courses...) et symboles spécifiques de proximité FFCO.
- Procéder aux contrôles de mises en conformités des cartes utilisées aux nouvelles spécifications IOF en vigueur. Mise en œuvre progressive par la commission cartographique avec le soutien des experts contrôleurs des circuits nationaux pour les courses de niveau national et les contrôleurs des circuits régionaux pour les courses dans le périmètre des ligues.
- Renforcer la formation continue des contrôleurs au niveau national et territorial
- proposer une formation initiale et continue des cartographes (formation cartographie de base fédérale, mise en œuvre du CQP de cartographe).

Indicateur qualitatif : se rapprocher au plus près de 100% du respect des nouvelles spécifications internationales selon le calendrier suivant :

2019 : toutes les cartes de CO des courses des championnats de France et mise à jour des cartes des championnats de ligue.

2020 : les cartes des courses nationales et les cartes utilisées sur les courses régionales au CN

### **3.4 Créer de nouvelles cartes de qualité, mutualisées**

Etre moteur dans la réalisation de cartes de CO technique, respectant les spécifications internationales permettant des entraînements de qualité et la cartographie de nouveaux espaces de pratiques (en zone rurale et urbaine).

Plan d'actions :

- Repérer puis cartographier des terrains techniquement difficiles considérés de haut niveau sur de nouveaux territoires en coordination avec les entraîneurs nationaux.
- Conventionner entre les différents partenaires pour le partage de l'usage de ces espaces de pratiques cartographiés afin que les structures de CO locales développent une offre de pratique de qualité pour tous.

Indicateurs : nombre de cartes et km<sup>2</sup> cartographiés.

## **4. Poursuivre la structuration de la formation des jeunes coureurs d'orientation pour contribuer à accroître le nombre de jeunes licenciés**

Au sein de la FFCO, la pratique chez les jeunes est en légère croissance mais non majoritaire. La pratique sportive est en baisse de 14 à 18 ans.

Les « écoles de CO » sont les lieux d'apprentissage et de perfectionnement de la course d'orientation pour les jeunes. L'encadrement repose quasi exclusivement sur les bénévoles des clubs. En 2017, 45% des clubs ont une école de CO. Les objectifs de la fédération sont d'accroître le nombre de jeunes dans les écoles de CO et d'accroître le nombre d'école de CO.

La labellisation des écoles de CO est un gage de qualité de l'accueil et de l'encadrement des jeunes. Elle doit être reconnue et valorisée. C'est un outil structurant du club.

Une programmation d'activités variées au sein des écoles de CO doit permettre d'attirer davantage de jeunes. En effet, pour pérenniser l'existence d'une école de CO il faut avoir un nombre de jeunes suffisants. L'émulation et la convivialité au sein du groupe, la mise en avant des valeurs éducatives de la CO, tout en étant ludique, sont des leviers de fidélisation de la pratique chez les jeunes.

La fédération a développé un certain nombre d'outils pédagogiques (fiches O'abc, questionnaires des balises de couleur) et d'évènements spécifiques pour les jeunes (passage des balises de couleur, challenge nationale des écoles de CO, réseau de développement des espoirs, O'camp). Davantage promus et utilisés, ils doivent favoriser la fidélisation des jeunes orienteurs.

Au delà de l'école de CO, la formation du jeune orienteur compétiteur peut se poursuivre en structures locales d'entraînement (SLE). Leur répartition est encore limitée sur le territoire.

### **4.1 Aider les clubs à développer et structurer leur activité au sein de l'école de CO**

Objectif : Poursuivre et accroître l'utilisation des outils et évènements créés par la fédération pour accroître le nombre de jeunes au sein des écoles de CO.

Plan d'actions :

- S'appuyer sur le passage des balises de couleur pour guider la progression tout au long de l'année et valoriser auprès des jeunes le niveau atteint avec les balises de couleur obtenues.
- Engager une réflexion concernant les modalités de passage de balises de couleur pour apporter plus de souplesse au niveau territorial.

Indicateur :

- Nombres de balises de couleur délivrées/an
- Nombres de passage de balises de couleur organisés par ligue.



- Faire du challenge des écoles de CO, l'événement phare de l'année pour les jeunes de 10 à 14 ans, en école de CO « Fin'O ».
- Coordonner grâce aux référents régionaux « jeunes », l'intégration du challenge national de zone dans la conception des calendriers régionaux pour le 1<sup>er</sup> décembre N-1.
- Soutenir les organisateurs et les clubs afin de pouvoir déplacer les jeunes sur un événement par zone, et pérenniser ce challenge national des écoles de CO.

Public : jeunes de 8 à 18 ans

But : organiser 4 challenges / an

Indicateurs : nombre de jeunes ayant participé par challenge et % de progression /an

- Renforcer la participation des jeunes de 14 à 18 ans en école de CO « Perf'O » au réseau de développement des espoirs. Principe du RDE : 3 regroupements hivernaux en respectant un cahier des charges, des jeunes compétiteurs, d'une même zone en période hivernal (hors saison).
- Coordonner, grâce aux référents régionaux « jeunes », l'intégration des « Regroupements de Développement des Espoirs » (RDE) dans le calendrier régional en prévoyant une rotation des clubs organisateurs.
- Soutenir techniquement les clubs organisateurs grâce à un entraîneur référent.
- Afin de pérenniser les RDE, soutenir les clubs pour diminuer les frais de pension par jeune.

Indicateurs : nombre de jeunes participants au RDE

Indicateur ministériel : % de jeunes en école de CO / nombre de licenciés jeunes (jusqu'à 18 ans)

#### **4.2 Favoriser la démarche de labellisation des écoles de CO inter structures**

Plan d'actions :

- Favoriser la création d'écoles de CO en mutualisation pour les petits clubs.
- Engager une réflexion pour permettre de labelliser une école de CO mutualisée entre plusieurs structures (entre clubs, éventuellement portée par un CD) pour la reconnaître comme telle.

Indicateur : % d'écoles de CO / au nombre de clubs

#### **4.3 Poursuivre le rapprochement et le partenariat avec le milieu scolaire et universitaire**

Plan d'actions :

- Faire vivre les conventions nationales existantes et les décliner au niveau local. S'appuyer sur les professeurs d'EPS faisant de la CO.
- Poursuivre le travail engagé précédemment sur la formation avec les fédérations affinitaires (USEP, UNSS... ) en déconcentrant ce type de formation au niveau territorial (lien avec CPD EPS et délégué/directeur UNSS).
- Poursuivre le travail de partenariat engagé avec les STAPS (conventions STAPS –FFCO, convention C3D)
- Conventionner avec l'Education Nationale et l'enseignement supérieur (STAPS, concours du CAPEPS), concernant la formation, et les accès aux espaces de pratique.

Indicateur : nombre de 1<sup>ère</sup> licence FFCO gratuite délivré pour des jeunes licenciés UNSS et UGSEL

- Promouvoir le « World Orientering Day » (WOD), journée internationale de la Course d'orientation chez les jeunes auprès des clubs FFCO et des fédérations affinitaires, pour développer la connaissance et la pratique de la CO.

Indicateurs : nombre de participants au WOD et classement mondial de la France

#### **4.4 Valoriser les structures motrices de la formation sportive compétitive du jeune coureur d'orientation**

La fédération a créé des Structures Locales d'Entraînement (SLE) autour de clubs formateurs, répartis sur le territoire. Par cette appellation, la fédération valorise le travail des techniciens et éducateurs fédéraux qui parviennent à proposer aux jeunes de ces structures un entraînement de qualité quasi quotidien, sans les éloigner trop de la cellule familiale. La fédération soutient ces structures têtes de réseau en matière de pratique compétitive chez les jeunes. Elles sont le vivier pour l'accession à haut niveau. Ces SLE, dont la structure juridique est un club, un CD une ligue, sont des exemples de structuration positive en matière de pratique compétitive de proximité pour les jeunes motivés par la compétition.

#### Plan d'actions :

- Veiller au respect du cahier des charges et effectuer une évaluation annuelle.
- Soutenir les SLE dans leur fonctionnement. (conseils techniques et aides financières)
- Valoriser en communiquant et en partageant les bonnes pratiques des SLE, les structures porteuses des SLE.

Indicateurs : nombre de SLE et nombre de jeunes en SLE.

## **I.2. Le développement d'une pratique diversifiée permettant l'accueil d'un public élargi**

### **Etats des lieux de la pratique**

L'accueil des néophytes quel que soit l'âge doit être davantage pris en compte pour fidéliser les pratiquants.

La pratique féminine est relativement développée (40%).

La pratique pour les personnes en situation de handicap est quasi-inexistante.

Concernant le Sport-santé, la CO est désormais répertorié dans le Médicosport. Une à deux personnes « ressource » formées encadrent une pratique régulière en sport-santé, mais cette offre de pratique reste très peu développée.

Le développement de ces types de pratiques se fera avant tout au niveau local, en fonction des projets des structures locales.

Mais de manière générale, malgré l'introduction de la course d'orientation dans les programmes scolaires, le grand public méconnaît encore la pratique de la course d'orientation. La fédération a le projet de développer sa communication autour des diversités de sa pratique, adaptée aux différentes aspirations du public.

## **5. Améliorer la perception de l'activité « course d'orientation »**

### **5.1 Poursuivre et ajuster le fonctionnement en circuit de couleur**

Toutes les régions proposent désormais une pratique basée sur les niveaux de compétences. Cependant, le respect de la méthode fédérale n'est pas toujours effective et l'offre de pratique très inégale.

Dans le cadre de la démarche de projet à engager au niveau des ligues, une analyse régulière (pluriannuelle) est à faire pour ajuster l'offre à la demande du public pratiquant et potentiel localement.

#### Plan d'actions :

- Rappeler annuellement la méthode fédérale et le guide des circuits de couleur, et sensibiliser sur l'importance de leur respect pour répondre aux attentes et aux capacités des différents publics en fonction de leur âge (jeunes et + de 65 ans).
- Action en lien avec la formation : création d'une formation continue des TR et CCR animée par la Commission « juge – arbitre ».

Indicateur annuel : nombre de circuits de couleur (au CN) dont le traçage est d'un niveau technique trop important par rapport à celui (couleur) annoncée.

Données recueillies suite au bilan qualitatif des experts et transmis pour synthèse à la commission des juges – arbitres.

### **5.2 Investir de nouveaux sites de pratiques de proximité, permettant une CO accessible à tous et une meilleure visibilité.**

But : renforcer l'implantation locale du club (visibilité auprès des acteurs locaux), et créer la possibilité d'attirer un nouveau public.

#### Plan d'actions :

- Développer la pratique en espaces urbains ou péri-urbains adaptées à la CO, de manière régulière afin de développer une pratique de proximité.

Indicateurs : % de surface cartographiée en zone urbaine (ISSOM) et forêt (ISOM)

### **5.3 Transmettre la culture de la Course d'orientation aux nouveaux pratiquants**

#### Plan d'actions :

- A l'accueil des nouveaux pratiquants, mettre en avant les valeurs véhiculées par la CO, sport nature (engagement bénévole, respect de l'environnement, fair-play, entre-aide, , convivialité....) par la mise à disposition des clubs d'outils de communication réalisés par la fédération.

Indicateurs : nombre de dépliant distribués.

## 5.4 Faire connaître davantage la pratique de la CO à VTT

La promotion de toutes les disciplines de la course d'orientation est à faire. La pratique du VTT étant très développée en France, l'accent peut être mis dans un premier temps sur la CO à VTT.

### Plan d'actions :

- Introduire la discipline dans le challenge des écoles de CO
- développer la CO à VTT dans chaque ligue, en aidant à la mise en place des formations de CO à VTT.
- Réaliser des flyers « techniques » à l'image de la CO à pied (normes, réglementation, sécurité...)
- Communication externe des calendriers CO à VTT

Indicateurs : nombre de manifestations annuelles de CO à VTT et % de progression jusqu'en 2020.

## 6. Innover sur les formes de pratiques

### 6.1 Inciter et valoriser les organisations de manifestations promotionnelles innovantes

#### Plan d'actions :

- Par une évolution du Règlement des compétitions concernant les courses promotionnelles, innover sur les formats de courses en utilisant la palette des couleurs, en jouant sur la longueur des circuits, l'organisation des départs, individuelles ou à plusieurs. Prévoir une communication attirante et anticipée sur ces manifestations promotionnelles. Mise à disposition d'outils de communication fédéraux adaptables par les clubs.
- Réviser en conséquence les règles techniques et de sécurité.

Indicateur annuel : % de courses promotionnelles innovantes.

### 6.2 Proposer une offre de pratique adaptée aux différents âges.

#### Plan d'actions :

- Tenir compte davantage des capacités (physiques) et attentes (intérêt, motivation) de chacun parmi : les plus jeunes (- de 11), les seniors (21-39) et les vétérans au-delà de 60 ans jusqu'à 85 ans. Adapter la difficulté (physique et technique), en fonction du public cible.

Moyens d'actions : mise en place de formation continue organisée sous forme de séminaires des contrôleurs des circuits, par région ou par zone (première mise en place en 2018) en alternance annuelle avec un séminaire national.

Indicateurs : nombre de Contrôleurs des Circuits CCR présents et évolution.

## 7. Attirer de nouveaux publics

### 7.1 Mieux faire connaître les différents types de pratiques, le sport-santé, la pratique loisir, la pratique à tout âge

#### Plan d'actions :

- Faire une enquête sur les pratiques promotionnelles des clubs, et mettre en place sur le site une rubrique dédiée aux bonnes pratiques.

Indicateur : % de réponses

- Communiquer en local en lien avec la promotion sportive communale, la presse locale, et les réseaux sociaux.

Indicateur mensuel : nombre de parutions dans l'ensemble de la presse locale.

### 7.2 Promouvoir l'activité O camp

#### Plan d'action :

- Faire la promotion de la pratique fédérale aux néo-licenciés jeunes de O camp (flyer adressés aux jeunes)
- Faire de la promotion en partenariat avec les fédérations affinitaires

### 7.3 Utiliser les PPO comme potentielle source de recrutement de licenciés

Une réflexion de fond à partir d'éléments objectifs doit être menée sur les PPO, car la fédération n'a pas de retour direct en terme de licence, et n'a pas les moyens de mesurer l'impact des PPO sur la pratique fédérée à l'heure actuelle.

### Plan d'actions :

- réaliser une enquête auprès des structures fédérales à l'initiative de PPO/ESO concernant des indicateurs de pratique.
- Mettre en œuvre un projet structurant de PPO (fixe ou semi-fixe), afin de pouvoir doter les exploitants des PPO de brochures de communication sur la FFCO. Envisager une convention d'engagement d'exploitation.
- Envisager un livret avec les bases de l'orientation (document d'initiation, des bonnes pratiques, des valeurs de la CO et les contacts des clubs locaux) et offrant 1 ou 2 séances de découverte en club.

La fédération pourrait décerner un label « accueil » aux clubs ayant augmenté de manière significative son nombre de licenciés.

Indicateurs : Nombre de conventions d'engagement d'exploitation de PPO signées fin 2020.

## **II. La formation, pérennisation de la pratique sportive de la course d'orientation en toute sécurité et de qualité**

### **8. La formation fédérale pour développer des pratiques sportives diversifiées et adaptée à tous**

Dans le cadre de la délégation octroyée par l'Etat, la formation est une des missions principales de la Fédération. La qualité pédagogique des séances et des entraînements proposés, la capacité de gestion des clubs (notamment en terme d'organisation de compétitions) et la pérennisation de leur projet de développement passent par cette étape incontournable. Elle doit se concrétiser par l'amélioration des compétences et/ou l'augmentation du nombre des encadrants.

Le projet fédéral doit permettre à chaque bénévole de trouver la formation qui correspond à son investissement et à son projet dans la structure.

A ce titre, la formation est le premier levier de développement de nos structures et de notre activité. Elle doit également permettre in fine aux clubs de se structurer et d'innover pour construire l'avenir de la CO.

### Etats des lieux :

L'architecture de la formation fédérale est organisée en 3 filières de formation :

- Les éducateurs sportifs, permettant l'encadrement à 3 niveaux de compétences et de publics :
  - animateur (BF1) en CO à pied et animateur en CO à VTT et CO à ski
  - moniteur (BF2), prérequis animateur
  - entraîneur (BF3)
- Le pôle technique des compétitions
  - de CO à pied
    - traceur régional
    - traceur national, prérequis traceur régional
    - contrôleur des circuits régional, prérequis traceur régional
    - contrôleur national, prérequis traceur national et contrôleur régional
  - de CO à VTT et CO à ski
    - traceur régional et contrôleur régional des 2 disciplines
    - Puis dans chacune des disciplines, le diplôme équivalent de niveau national, prérequis traceur régional et contrôleur régional des 2 disciplines.
- Le pôle « suivi et arbitrage des compétitions »
  - Délégué – arbitre régional
  - arbitre national, prérequis délégué-arbitre régional
  - Délégué national, prérequis délégué-arbitre régional

La mise à jour des supports de formations, en fonction des évolutions techniques et réglementaires est réalisée par la FFCO avec la Direction TN. L'organisation des formations nationales est de la responsabilité de la fédération, celle des formations régionales de la responsabilité des ligues.

Suite aux retours des structures locales et des « experts techniques », il y a une forte demande pour la mise en place de nouvelles formations structurées au niveau national pour la mise en œuvre de la course d'orientation (directeurs d'événements, cartographie de base), en plus des formations existantes. La demande de formation pour l'encadrement reste importante également.

#### Objectifs généraux de la formation fédérale :

Afin d'encourager la formation fédérale et de poursuivre de manière plus efficace la dynamique de formation, la formation initiale doit être régulièrement complétée par des formations continues dont le contenu est issu du bilan des organisations passées (rappels et évolutions réglementaires, sécuritaires, échanges des bonnes et nouvelles pratiques, études de cas d'arbitrage, de traçage...).

Afin d'élargir l'accès à la formation pour tous, la fédération s'engage dans le développement du e-learning et propose une alternance des séminaires de formation continue nationaux et déconcentrés. Ce rapprochement géographique et à distance devrait permettre d'accroître l'accès de bénévoles à la formation initiale et continue.

L'objectif est l'augmentation des compétences des clubs et/ou du nombre de bénévoles formés afin de pouvoir accueillir de nouveaux publics et les fidéliser en leur proposant une pratique de qualité adaptée à leur niveau de compétences et à leurs aspirations. Cet élément est fondamental pour la fédération car cette qualité d'accueil et pédagogique est un élément clé pour, d'une part, pérenniser et fidéliser les licenciés et, d'autre part, transmettre et valoriser la « culture CO » au sein de toutes les structures fédérales (développement durable, respect d'autrui et des sites de pratique, etc...).

Dans un objectif de professionnalisation progressive des activités de course d'orientation (encadrement, organisation) et avec la mise en place de certificats de qualification professionnelle (CQP), le développement constant de la formation fédérale doit pouvoir permettre d'envisager des passerelles avec ces nouveaux diplômes professionnels. Le but étant ici pour la fédération d'avoir une cohérence de la chaîne de formations/ qualifications relative à l'activité « course d'orientation ».

#### **8.1 Faciliter l'accès aux formations fédérales en mettant en place du e-learning**

La course d'orientation est chronophage en temps d'organisation technique. De plus, les bénévoles souhaitant s'engager dans une démarche de formation sont souvent des pratiquants compétiteurs eux-mêmes. Afin d'élargir et de faciliter l'accès à la formation des différentes filières, d'éducateurs, techniques et de suivi et arbitrage, la fédération engage le développement du e-learning dans les formations fédérales. Le e-learning va permettre de favoriser l'accès à la formation et évaluer à distance les pré-requis nécessaires aux formations. La mise en place du e-learning sera progressive sur les 3 années. Elle ne remplace pas les parties pratiques des formations.

#### Plan d'actions :

- Mise en place d'un e-learning pour la formation à l'arbitrage, notamment sur la connaissance des règlements, pré-requis indispensable à la formation
- Après cette première expérience, engager la réflexion pour d'autres formations en e-learning.

Indicateur qualitatifs : Questionnaire de satisfaction des inscrits au e-learning.

#### **8.2 Mettre en place des formations permettant de mieux accueillir un public nouveau sur les événements et dans les clubs**

De la qualité de l'organisation technique, définie par le traçage des circuits de course d'orientation, dépend l'intérêt et la fidélisation du public pratiquant, néophyte ou occasionnel. Dans l'objectif d'attirer de nouveaux publics et de les fidéliser, la proposition de l'offre de pratique doit être adaptée au niveau et à l'âge des pratiquants. La fédération vise l'amélioration de l'accueil en particulier des seniors, personnes venant pratiquer dans l'objectif du sport – santé - bien-être, les néophytes de tout âge, dont les plus jeunes, découvrant les activités de course d'orientation.

C'est le principe des circuits de couleur, couleurs correspondant à des niveaux de compétences requises pour réaliser le circuit en toute sécurité. Ce point est fondamental pour la fédération afin de simplifier la perception de l'activité auprès de tous les publics.

Un bilan annuel de toutes les organisations de course d'orientation de niveau national et régional est établi par la commission juge-arbitres. L'important travail d'analyse accompli doit servir de base à une formation continue généralisée.



Avec l'introduction de la course d'orientation dans le Médicosport, les animateurs des clubs volontaires doivent être formés afin de pouvoir accueillir ce public spécifique.

### **8.2.1 Mettre en place une formation de directeurs d'évènements de course d'orientation**

L'objectif de la mise en place de cette formation est de mieux communiquer sur l'organisation des évènements, d'être formé à l'accueil des néophytes de tout âge sur les évènements. Ici, le but premier étant de pouvoir capter des pratiquants occasionnels au sein des clubs afin de les engager dans une pratique régulière compétitive ou de loisir/bien-être.

#### Plan d'actions :

- élaborer les contenus de formation du directeur d'évènements CO (collaboration de la commission juges-arbitres par l'intermédiaire des experts délégués nationaux et la Direction TN)
- élaborer le livret d'accueil dans les clubs
- mettre en œuvre la formation : une formation nationale annuelle pour les évènements d'envergure nationale et internationale.
- Et en fonction des territoires régionaux, mise en place de formations régionales (grandes régions) et de zones (régions non fusionnées) adaptées en tenant compte de la spécificité des publics locaux. Les formateurs bénévoles sont issus du contingent des experts (« délégués nationaux »).

Indicateur commun au 8.2.2: % annuel d'évolution du nombre de nouveaux licenciés (càd nombre de licenciés l'année n non licencié en n-1).

### **8.2.2 Renforcer les formations « techniques » et « suivi et arbitrage des compétitions » pour offrir sur tout le territoire une offre de pratique adaptée aux différents publics**

Objectif: compléter la formation initiale et continue des « experts » des pôles techniques et logistiques des organisations de niveau national par des formations continues d'experts techniques au niveau territorial afin de mieux répondre à tous les niveaux de pratique, en particulier aux attentes de nouveaux pratiquants, des seniors et des pratiquants existants.

En effet, le partage d'expérience et une valorisation des bonnes pratiques permettront à l'ensemble des acteurs fédéraux d'engager des réflexions et des pistes d'amélioration en termes de gouvernance et/ou d'organisation des conditions de pratique adaptée.

Les séminaires annuels des experts du pôle organisations des compétitions (incluant l'arbitrage) ainsi que ceux du pôle technique doivent être complétés pour une amélioration de l'offre de la pratique en région par des séminaires déconcentrés par zones.

Les compétences des organisateurs en matière de conception des parcours de course d'orientation répondant au niveau de compétences (par couleur) de la méthode fédérale sont fondamentales et permettent d'adapter l'offre de pratique aux compétences du pratiquant.

#### Plan d'actions :

- Poursuivre la mise en place des formations de formateurs de traceur et contrôleurs régionaux et les formations de niveau national dans les 3 disciplines délégataires.
- Mettre en place un séminaire des « traceurs et contrôleurs des circuits » de niveau national en alternance avec un séminaire des « délégués et arbitres » nationaux.
- Et pour renforcer l'action de formation continue pour ses 2 types d'experts des compétitions, en organisant en alternance des séminaires déconcentrés réunissant les experts de niveau régional. Ces formations continues répondront davantage aux besoins spécifiques des publics locaux.

Indicateur commun 8.2.1 et 8.2.2 : % annuel d'évolution du nombre de nouveaux licenciés (càd nombre de licenciés l'année n non licencié en n-1)





### 8.3 Poursuivre la formation des éducateurs bénévoles permettant d'encadrer des activités de clubs diversifiées, de qualité et régulières

Les éducateurs bénévoles dans les clubs sont la clé de voûte du développement de l'activité. Leur qualité d'intervention, leur capacité à proposer des séances adaptées et leur capacité d'innovation au regard du contexte sportif interne à leur club nécessite un développement de compétences éducatives et pédagogiques.

Au regard de ce constat, et au regard de l'objectif de structuration territoriale cohérente et équitable sur l'ensemble du territoire national, un renforcement de l'offre de formation dans certaines ligues sera un enjeu fondamental.

Objectif : élargir l'offre de pratique régulière, du loisir à la compétition, dans tous les territoires.

Plan d'actions :

- Mettre à jour les formations en tenant compte des nouvelles pratiques, des évolutions réglementaires, toujours en proposant une pratique en toute sécurité pour tous les publics (jeunes, seniors, sport-santé...) pour une offre de qualité permettant de fidéliser les pratiquants.
- Renforcer la mise en place des formations de moniteurs et d'entraîneurs en particulier dans les ligues déficitaires, afin de permettre une offre de pratique compétitive et des entraînements réguliers notamment auprès des jeunes.
- Mettre en place tous les 2 ans un séminaire correspondant à une formation continue des entraîneurs et moniteurs (par zones) afin d'améliorer régulièrement leurs compétences et répondre aux évolutions réglementaires.

Indicateurs : taux de croissance du nombre de licenciés par région.

### 8.4 Mettre en place une formation optionnelle permettant d'accueillir un public nouveau en sport santé dans les clubs

Le « sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale.

La pratique d'activités physiques ou sportives contribue au maintien de la santé chez le sujet sain dans le cadre de la prévention primaire. Elle contribue aussi chez les personnes vivant avec une maladie chronique non transmissible à améliorer l'état de santé et à prévenir l'aggravation et/ou la récurrence de ces maladies chroniques (prévention tertiaire).

Au niveau de la FFCO, des actions sont d'ores et déjà entreprises par certains clubs au niveau local. Toutefois, certains clubs souhaiteraient s'intégrer dans cette démarche mais ne possèdent pas à l'heure actuelle les compétences nécessaires en terme d'accueil et de contenus pédagogique à mettre en œuvre pour ce public spécifique.

La FFCO souhaite donc mettre en place un module spécifique de formation « sport-santé » permettant d'apporter des compétences de base pour les bénévoles et les clubs souhaitant investir ce champ. Cette formation sera complémentaire à celles organisées par les différents réseaux régionaux « sport, santé, bien-être » pilotés par les DR(D)JSCS.

Plan d'actions :

- Créer la formation « sport-santé » adapté aux publics susceptibles d'être accueillis dans les clubs au regard des pathologies définies dans le médicosport - course d'orientation.
- Mettre en place une formation par zone pour répondre aux besoins des clubs volontaires, puis élargir l'offre de formation selon le besoin.

Indicateurs : % d'évolution du nombre de licenciés « sport-santé ».

### 8.5 Former à la cartographie de base pour couvrir de nouveaux espaces de pratiques de proximité

Plus de la moitié des clubs évoquent une double problématique concernant la fidélisation des licenciés et les freins au développement : l'éloignement des lieux de pratique combiné au manque de sites de proximité cartographiés. En effet, la carte en course d'orientation est considérée comme un équipement sportif à part entière. Comme toutes disciplines sportives, sans équipements sportifs de proximité et de qualité, difficile pour un club de se développer. Cela est d'autant plus vrai dans un sport de nature comme la CO où la gestion de l'incertitude fait partie intégrante de la logique interne de l'activité, d'où le besoin de varier les terrains d'entraînement.

La cartographie requiert un niveau de compétence élevé au niveau informatique et, surtout, au niveau de la connaissance et du respect des normes.

**Objectif** : créer des cartes de proximité et permettre la mise à jour des cartes de CO en forêt de proximité, aux normes cartographiques, pour une pratique locale plus régulière au sein des clubs et ainsi attirer de nouveaux pratiquants et les fidéliser.

**Plan d'actions** :

- finaliser des contenus de formation cartographie de base (commission cartographie, cartographes professionnels et direction technique nationale)
- Former des formateurs.
- Piloter la mise en place des formations à l'échelon territorial.

**Indicateurs** : nombre de participants à la formation (à partir de 2019-2020)

**Indicateur ministériel** : % de participants sur les événements dans le périmètre régional / au nombre totales de pratiquants sur l'ensemble des événements. Et évolution annuelle de ce paramètre.

### **9. La formation professionnelle en soutien à l'action des bénévoles**

Deux certificats de qualification professionnelle (CQP) Animateur et Cartographe de cartes de course d'orientation, ont été créés au cours de l'olympiade précédente.

Ils ont été créé pour favoriser un encadrement régulier dans les clubs.

La formation fédérale permet des allègements sur les deux CQP afin de faciliter la professionnalisation à temps partielle, quasi inexistante actuellement en matière d'encadrement dans les clubs, faute de personnes diplômés pour le face à face pédagogique.

La fédération considère que la professionnalisation est un levier indispensable au développement des clubs. Il reste à mettre en place ses formations et à bien communiquer.

#### **9.1 Mise en œuvre de la formation du CQP Animateur**

**Plan d'actions** :

- finaliser la mise en œuvre administrative et mise en place de la 1ère formation du CQP animateur (2018)
- communiquer en partenariat avec le CREPS de Vichy sur la formation CQP animateur et l'ouverture des modules à la formation professionnelle continue qualifiante (non certificative).

**Indicateurs** : nombre de diplômés et % de diplômés employés par des structures de la FFCO (en 2019 et 2020)

#### **9.2 Finaliser la formation du CQP cartographe de cartes de course d'orientation pour mise en œuvre**

**Plan d'actions** :

- définir le contenu des formations, en partenariat avec des cartographes professionnels.
- finaliser les démarches administratives pour la mise en œuvre opérationnelle du CQP.

**Indicateur pour 2020** : nombre de diplômés

#### **9.3 Poursuivre la formation en CO des enseignants d'EPS en partenariat avec les fédérations affinitaires, l'Education nationale et l'enseignement supérieur**

**Plan d'actions** :

- En s'appuyant sur les enseignants d'EPS formés et membres de la CMN, réaliser des formations locales de professeurs d'EPS.
- Poursuivre la formation continue des professeurs EPS par l'intermédiaire des formations dans le cadre des conventions déconcentrées des fédérations affinitaires (UNSS, USEP...) ou du séminaire national de l'association C3D.

**Indicateurs** : Nombres de participants aux formations.

### III. le rayonnement de la France

#### 10. L'évènementiel

##### 10.1 La candidature de la course d'orientation pour les JO 2024

La FFCO a soutenu la candidature de Paris au JO 2024. La désignation de Paris comme ville hôte des JO 2024 est une importante opportunité d'intégrer la course d'orientation en sport additionnel au programme des Jeux Olympiques de Paris en 2024 répondant ainsi à l'objectif principal de l'IOF, que la course d'orientation soit véritablement un sport reconnu mondialement et soit incluse aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

La France est une nation forte de la course d'orientation au niveau mondial, et a pour habitude de gagner régulièrement des médailles et des titres lors des championnats du monde.

Le coureur de course d'orientation le plus titré au niveau mondial n'est autre que le Français Thierry Gueorgiou, avec 14 titres de champion du monde. Ce serait un grand honneur pour notre équipe de France de courir à Paris en 2024 et de remporter des médailles à la maison.

La course d'orientation est une des activités de pleine nature enseignée en milieu scolaire. Elle est très appréciée, à la fois par les enseignants pour son apport d'autonomie, de prise de responsabilité et du développement de la confiance, et elle est bien sûr appréciée par les élèves pour son côté ludique. La course d'orientation est ainsi pratiquée par des millions de scolaire tous les ans, et les conventions que la FFCO a signées avec l'UNSS, l'USEP et l'UGSEL ont permis de donner les bons outils aux enseignants afin d'enseigner les bases techniques de notre sport.

Même au niveau scolaire, les équipes de France de course d'orientation brillent et gagnent régulièrement des médailles. En 2017, lors des championnats du monde ISF (International School Federation), les Français ont été sacrés champions du monde et les Françaises vice-championnes du monde. Nos jeunes champions ont eu l'honneur d'être reçus par la Président de la République à l'Élysée pour les féliciter de cette performance.

La course d'orientation se pratique également en milieu urbain, ce qui permettra une mise en valeur télévisuelle du patrimoine Parisien en complément des sports qui se dérouleront dans des enceintes sportives.

Avec sa présence en milieu scolaire, et ses résultats internationaux, la course d'orientation a toute sa place dans le programme des Jeux Olympiques de Paris en 2024, et surtout elle sera une chance complémentaire de médailles pour le France.

Une démarche croissante en terme de visibilité de compétitions d'envergure nationale et internationale est déjà définie au vu des échéances dès 2018 au JO de 2024.

##### Plan d'actions :

- Mettre en œuvre la politique de l'IOF en portant conjointement la candidature de la course d'orientation pour les JO 2024.
- Accroître la visibilité de la course d'orientation en mettant en œuvre d'ici 2024, un calendrier d'événements nationaux et internationaux destinés à faire connaître davantage les différentes pratiques en course d'orientation (dont la CO urbaine).

##### 10.2 L'organisation régulière de grands évènements nationaux ou internationaux

L'organisation de grands évènements sportifs contribue à faire connaître la course d'orientation.

La dynamique positive d'organisation d'événements à rayonnement international exceptionnels (Championnat d'Europe, Championnat du monde) et récurrents (O'France), impulsée lors de la précédente olympiade, doit être poursuivie en capitalisant le retour d'expérience pour accroître les compétences en matière d'organisation et la visibilité de la course d'orientation.

##### Plan d'actions :

- Accompagner l'organisation de courses d'orientation (compétitions et loisirs) de manière plus « communicante » (aider à la constitution de supports de communication, aider à communiquer plus largement)
- Favoriser l'organisation en France chaque année d'un évènement international compétitif et grand public de plusieurs jours (conventions, formation organisateurs, organiser l'échange d'expériences)
- Favoriser et accompagner l'émergence de candidatures françaises à l'organisation de compétitions internationales au calendrier IOF.

Indicateur : nombre d'actions de communication autour des grands évènements

## 11. la représentation française dans les instances internationales

La France participe de part son expérience de haut niveau au rayonnement de la France à l'international. La France a un savoir - faire de haut niveau et doit améliorer la communication pour le faire savoir.

### 11.1 Poursuivre l'engagement de la France au sein de la fédération internationale

Plan d'actions :

- Maintenir dans la durée, un élu au Conseil de l'IOF
- Soutenir et encourager la participation d'élus français au sein des commission et groupe de travail de l'IOF. Soutenir l'action des représentants actifs au sein de commissions de l'IOF : commission cartographie, CO à pied, CO à VTT, comité éthique.

Veille et participation des Entraîneurs Nationaux des Disciplines CO à pied et CO à VTT, aux évolutions réglementaires concernant les compétitions internationales IOF, en lien avec les élus fédéraux concernés au sein des commissions IOF.

Indicateurs : nombre de licenciés français engagés dans les instances internationales.

### 11.2 Encourager la participation de la France au sein d'autres instances internationales

Plan d'actions :

- Maintenir la représentation de la France auprès du COMOF (confédération méditerranéenne d'orientation), dont le but est l'intégration de la CO aux jeux méditerranéens et le développement de la CO au sein du bassin méditerranéens.

## IV. Le haut niveau

Considéré comme la vitrine de la fédération, le haut niveau reste pour l'olympiade 2017 - 2020 un axe stratégique de la fédération.

La FFCO a développé depuis toujours la dimension compétitive de la Course d'Orientation. Depuis près de 15 ans la France est présente sur les podiums mondiaux tant en CO à pied qu'en CO à VTT.

L'objectif de l'olympiade 2017-2020 est de poursuivre cette dynamique et de s'en donner les moyens, malgré la perte de la reconnaissance de haut niveau de la CO à VTT.

Cette volonté ne peut pas être seulement la poursuite de l'existant.

Le recentrage des aides de l'état sur les Elites et sur les sports olympiques, tout comme la réforme des régions, va nécessiter de modifier la filière de haut niveau et particulièrement son accès. Si la fédération peut compter sur l'expertise technique de la DTN pour cela, il y aura des choix politiques et financiers à faire en relation avec les ligues et les clubs pour développer l'accès au haut niveau.

Les objectifs fédéraux en matière de haut niveau sont de :

- Maintenir la France dans les 8 meilleures nations mondiales (en CO à pied et en CO à VTT).
- Accroître le nombre d'entraîneurs pour le bon fonctionnement des groupes France et des pôles.
- Etoffer le groupe HN féminin.

La commission HN a pour objectifs de :

- Mieux communiquer sur le haut niveau en interne et en externe,
- Mutualiser et développer avec les ligues et les clubs l'accès au haut niveau en CO pédestre comme en VTT, en s'appuyant sur la formation des entraîneurs, le développement des SLE.
- Se donner les moyens d'accompagner les jeunes seniors le temps qu'ils percent au niveau international
- d'accompagner les meilleurs orienteurs à VTT, malgré la perte de reconnaissance de haut niveau de la discipline.

### 1. Le Projet de Performance fédéral, en CO à pied

Il se décline en 2 programmes définis par le Ministère des sports :

- Le programme d'accession au haut niveau
- Le programme de l'excellence sportive

La stratégie fédérale vise à accompagner au mieux nos jeunes espoirs vers le HN :

- au sein de la structure permanente du Pôle Espoir de Fontainebleau recentré sur la CO à pied,
- et au sein du dispositif du groupe France -18 avec une entrée annuelle sur détection puis sélections.

Puis la poursuite de la formation des Sportifs de haut niveau s'effectue :

- au sein du Pôle France Loire pour les sportifs en école d'ingénieur (INSA Lyon) ou
- au sein du pôle France Jeunes de Clermont Ferrand pour les sportifs dont les études permettent le double projet à Clermont-Ferrand.
- Et en groupe France Relève et Senior, sur sélection dépendant des résultats sportifs

Avec la réforme des championnats du monde de CO à pied, l'entraînement des équipes de France tient compte de la préparation dans les 2 spécialités « sprint urbain » et « courses forêt ».

## **2. Le haut niveau fédéral en CO à VTT**

Pour la CO à VTT, un effort budgétaire exclusivement fédéral sera fait pour faire face à la suppression des aides venant du ministère, pour les meilleurs sportifs.

La préparation des équipes de France retrouve son niveau de fonctionnement antérieur à 2017, avec un seul groupe France, contenant les 3 catégories jeunes, juniors et seniors.

## **V. Le médical**

### **14. Le comité sport - santé de la FFCO**

Le comité « sport-santé FFCO », fait le lien entre les pratiques physiques et sportives déjà organisées par la FFCO pour ses licenciés et les pratiquants potentiels notamment dans le cadre de prescriptions d'activités préconisées à titre préventif ou curatif.

La course d'orientation est depuis 2017 présente dans le médico sport-santé du CNOSF

#### **14.1 Promouvoir la pratique de la course d'orientation à des fins de santé**

pour ses pratiquants mais aussi rendre plus accessible la pratique de la course d'orientation à de nouveaux publics (« seniors » hébergés en établissements spécialisés, personnes vivant avec une maladie chronique et qui ne seraient pas déjà licenciées...)

Plan d'action :

- communiquer via la plaquette prévue sur les bienfaits de la course d'orientation en matière de santé - bien-être.

#### **14.2 Former l'encadrement pour accueillir un public en sport-santé dans les clubs volontaires**

Plan d'actions intégré au plan formation (ci-dessus).

### **15. Programme global de prévention du dopage et des conduites à risques 2017-2020**

Le programme de prévention contre le dopage de la fédération française de course d'orientation prend en compte les directives ministérielles et tient compte également des particularités de la pratique en course d'orientation.

Le constat de la commission médicale de la FFCO : tant au niveau national, qu'international, il n'existe pas de véritable culture de dopage en course d'orientation. La FFCO reste cependant très vigilante mais sur tous les contrôles antidopage effectués en France depuis 1981, 6 cas seulement se sont révélés positifs dont un seul pouvait laisser suspecter une attitude de dopage. Cette absence de culture du dopage doit se pérenniser.

Objectif : Conserver strictement la même vigilance et n'avoir aucun cas de dopage.

Plan d'actions :

L'information doit être régulière pour lutter contre le dopage et prévenir les conduites à risques.

- La prévention du dopage de tous les licenciés, est faite :
  - au niveau régional, par les informations transmises aux associations sportives émanant des directions régionales jeunesse et sports et cohésion sociale, et par les comités régionaux olympiques et sportifs. L'organisation de nos compétitions, en plein air, ne permettent pas toujours de faire de la prévention des conduites à risques (dopage,



drogue (cannabis), et maladies transmises par les tiques). Cependant des affichages et des flyers sont souvent disponibles, principalement en ce qui concerne les maladies transmises par les tiques.

- au niveau fédéral, par les informations contre le dopage et la prévention des conduites à risques consultables dans la partie médicale du site FFCO, (actuellement en restructuration).  
De même, plusieurs des règlements de la FFCO, qu'ils soient médical, haut-niveau, et le document de la surveillance médicale en compétition font état de la lutte anti-dopage.  
Depuis 2012, chaque parent de licencié mineur doit signer un document autorisant tout prélèvement nécessitant une technique invasive effectuée dans le cadre de la lutte contre le dopage. Le parent est également informé par les responsables de club que l'absence d'autorisation est assimilée à un refus de se soumettre, et est une infraction à la législation antidopage.
- La formation pour l'organisation des contrôles antidopage et la formation des escortes, se fait au niveau régional et national via les délégués lors des compétitions. La formation spécifique en amont des délégués fédéraux et la future formation des directeurs de course inclut ces contenus de formations. La formation des escortes et des contrôles antidopage peut également se faire par l'intermédiaire des formations mises en place par les DRJSCS et les CROS.
- La prévention contre le dopage des sportifs de haut niveau, est faite chaque année, au niveau fédéral. Sont concernés, les SHN, sportifs espoirs, des collectifs nationaux, ainsi que les sportifs en groupe fédéral et en structure du PPF.
  - Les sportifs ne sont inscrits sur liste ministérielle et ne peuvent faire partie d'un groupe fédéral qu'après avoir signé leur engagement dans la lutte antidopage. Chaque sportif s'engage à avoir pris connaissance et accepté contre signature les règles antidopage de l'IOF (fédération internationale d'orientation), le règlement haut niveau et de la charte du sportif de haut niveau, qui mentionne le respect obligatoire des règles antidopage.
  - A chaque compétition internationale, les règles à respecter dans le cadre de la lutte antidopage et lors des contrôles sont rappelées aux sportifs. En cas de contrôle antidopage, les sportifs contrôlés sont accompagnés d'une personne de l'encadrement.
  - La commission médicale informe, aide si besoin et suit les sportifs de haut niveau faisant partie du système de localisation ADAMS de l'agence mondiale anti dopage (WADA).
  - Chez les sportifs du groupe France moins de 18 ans, lors des stages fédéraux, la formation est faite par le médecin qui encadre le stage.  
Concernant les sportifs juniors, seniors des groupes France CO à pied et du groupe France CO à VTT, l'information se fait davantage sous forme de discussion, en stage et dans les structures du PPF. Les pôles font aussi appel au médecin coordonnateur des DRJSCS pour des réunions de prévention contre le dopage et des conduites à risques.
  - Dans un cadre plus général de prévention des conduites à risques, des informations, davantage sous forme de mises en garde, sont transmises aussi en stage fédéral sur les compléments alimentaires et les boissons énergisantes.
  - Les entraîneurs fédéraux et les CTS, ont une information dans le cadre de la formation continue des entraîneurs sur les conduites à risques, le dopage, les drogues en particulier le cannabis et l'alcoolisation paroxystique, à ne pas négliger non plus car certainement plus fréquente dans la pratique de notre sport que d'autres conduites à risques. Le but de cette formation est de leur permettre de gérer ces situations de manière plus efficace et de mieux les prévenir.

## 16. Programme d'éducation et de prévention santé, dopage des orienteurs sur 4 thèmes privilégiés

### Plan d'actions :

- Mise en place d'un module de formation sur les problèmes sanitaires dus aux conditions de pratiques en nature, prévention et conduite à tenir :
  - En premier lieu pour la course d'orientation : les tiques. La prévention des maladies transmises par les tiques est faite par information sur les tiques et les maladies transmises par les tiques (en particulier maladie de Lyme et méningo-encéphalite à tiques).



- les réactions allergiques plantes, insectes..., les conditions climatiques (chaud, froid etc...)
- Formation aux gestes de premiers secours : « Les 1<sup>er</sup> gestes qui sauvent ».
- La prévention du dopage et des conduites à risques.

Publics concernés :

- dans le cadre des diplômes fédéraux : à tous les niveaux de la formation fédérale des éducateurs bénévoles : animateur, moniteur et entraîneur
- aux sportifs de haut-niveau et aux groupes France lors des stages ou week-ends haut niveau
- à tous les licenciés

Moyens :

- Programme de formation et fiches pédagogiques adaptées aux différents publics.
- Informations par le magazine fédéral et le site internet
- S'appuyer sur les formations existantes pour les premiers secours.

Objectif et Evaluation :

Tous les futurs « diplômés fédéraux » doivent avoir reçu une formation sur ces sujets dans leur cursus d'études ainsi que tous les sportifs des groupes France sur l'olympiade.

Indicateurs : nombre de sportifs en liste haut niveau fédéral ayant reçu la formation.

